Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 52 (1964)

Heft: 40

Artikel: Neuchâtel

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-270637

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DANS LES CANTONS ROMANDS

VAUD

UN PREMIER PAS...

Salaires améliorés nour les femmes fonctionnaires

La commission extraparlementaire nom-mée par le gouvernement vaudois pour ré-soudre diverses questions relatives au per-sonnel, a étudié notamment le principe de l'égalité de salaire entre l'homme et la femtravaillant dans l'administration cantomale, principe approuvé par un grand nombre de pays, recommandé par la convention portant le numéro 100 de l'Organisation internationale du travail. C'est une question de justice sociale.

Ce principe admis, le Conseil d'Etat a convenir comment. L'ampliques en étudient.

examiné comment l'appliquer en étudiant les conséquences financières et le problème de la reclassification des fonctions; il a admis un échelonnement dans le temps comme une nécessité, l'amélioration de la classi-fication des fonctionnaires femmes ne pou-vant être que limitée actuellement; c'est un premier pas vers l'équivalence. Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'accorder dans la règle une amélioration égale à la moitié de la différence de classe existant entre

dans la l'egte une alinemation l'egale à la moitié de la différence de classe existant entre la classification actuelle et la classification nouvelle au début de la carrière; cela se traduira par une amélioration de une à trois classes selon les fonctions, sur le minimum comme sur le maximum. Le coût de cette première étape sera de 2 255 000 fr., dont 838 000 fr. à la charge des communes. L'effet sera rétroactif au ler janvier 1964.

Par la même occasion, le Conseil d'Etat répond à M. Pierre Regamey, député à Lausanne, qui voudrait que les femmes aient accès aux fonctions administratives moyennes et supérieures de l'administration cantonale. Rien ne s'oppose à cette promotion dans les dispositions du statut général des fonctions publiques. (Mais on ne nomme pas de femmes aux postes supérieurs, on n'a pas même pensé à cette éventualité jusqu'à préde femmes aux postes supérieurs, on n'a pas même pensé à cette éventualité jusqu'à pré-sent, Réd.)

Les électrices romandes

Le comité d'action des électrices romandes Le comité d'action des électrices romandes (Vaud, Genève, Neuchâtel) s'est réuni, le 18 mars, au buffet de la gare CFF, sous la présidence de Mme Eric Choisy (Genève). Il a arrêté son programme d'activité pour les mois prochains, étant bien résolu à poursuivre son travail pour faire connaître l'illogisme qui consiste à associer, dans le pavillon « vie civique » de l'Exposition nationale (démocratie = participation), une association qui s'oppose aux droits politiques des femmes. Ce comité d'action est composé de Mmes Eric Choisy (Satigny, Genève), présidente, Mlles Emma Kammacher, avocate et député à Genève, Rolande Schweizer, directrice de

Eric Choisy (Satigny, Geneve), presidente à Mles Emma Kammacher, avocate et député à Genève, Rolande Schweizer, directrice de l'Ecole professionnelle et député à Neuchâtel, vice-présidentes, Mmes Juliette Nobs, secrétaire de l'Association vaudoise des citoyennes, à Vevey, secrétaire, M. Prince, présidente de l'Association pour le suffrage féminin à Genève, P. Grobet-Secretan, représentante auprès des Nations Unies de l'Alliance internationale des femmes, à Genève, J. Robert-Challandes, avocate, juge assesseur à Saint-Blaise, Janneret, licenciée ès lettres, Huguenin-Dubois, institutrice, Wolf, licenciée en droit, Henri Pingeon, à Saint-Aubin, pour Neuchâtel; Mlle Antoinette Quinche, avocate, Mmes Zanchi, présidente du groupe de Lausanne de l'Association vaudoise des citoyennes, Mages, conseillère communale à La Tour-de-Peliz, membre du comité central de l'Association suisse pour le suffrage féminin, Violette Parisod, secrétaire de l'Association vaudoise des femmes socialistes, Gertrude Girard, conseillere compunales. femmes socialistes, Gertrude Girard, conseil-lère communale à la Tour-de-Peilz, présidente de l'Association vaudoise des citoyennes, et Mme Yvonne Beglinger, à Lausanne.

Heureuse nomination

Mme Erica Carrard, de Cully, est la seule femme parmi les quinze membres de la commission des cartels nommée par le Conseil fédéral. Docteur honoris causa L'Université de Lausanne a décerné le titre de docteur honoris causa de la Faculté des lettres à l'éditrice genevoise, Mile Eugénie Droz.

A Vaumarcus

On nous prie d'annoncer que le prochain Camp des éducateurs et éducatrices aura lieu du 15 au 20 août 1964. Quelques jours à réserver!

Juge fédéral Werner Stocker un grand ami du mouvement féministe

Le 2 avril ont eu lieu, à Lausanne, les junérailles de M^e Werner Stocker, juge fédéral. Ses mérites comme juge, au tribunal des assurances à Zurich, au tribunal cantonal et dans les dernières années comme juge fédéral ont été très appréciés. Cependant, on sait moins qu'il fut un grand ami du mowement féministe. Il s'est toujours expriné en faveur des droits politiques de la femme. Son opinion de juriste était que le suffrage féminin devrait être introduit sur le plan communal comme fédéral par une interprétation conforme et non historique de la constitution fédérale, sans qu'on ait recours à la votation des hommes.

Au sein de la Société suisse des juristes, Me Stocker a, en 1957, présenté plusieurs pos-tulats pour la revision du régime matrimo-nial. L'année suivante, Me Stocker fut appenial. L'année suivante, M' Stocker fut appe-lé dans la commission pour la révision du droit de la famille. Après avoir présenté le 13 juin 1962 un projet avec rapport au Dé-partement de justice et police, la commis-sion terminera sous peu les travaux qui lui ont été encore présentés par la suite. La gran-de expérience de M' Stocker comme juge, ses arguments concluants et son bablieté dans la rédaction des textes constituèrent une aide précieuse pour la commission. Les femmes symbathisantes au suffrage lé-

Les femmes sympathisantes au suffrage fé-minin lui garderont un souvenir reconnais-sant et fidèle.

I., R.

NEUCHATEL

Les 4 et 5 avril, les citoyens et citoyennes trois objets approuvés en février dernier par le Grand Conseil:

La loi portant revision de la loi cantonale sur l'aide complémentaire à la vieillesse et aux survi-

vants.

2. La loi portant revision de la loi sur la forma-

2. La loi potenti commente de la conseil d'Etat un crédit pour l'achat de terrains en vue de la construction de logements et d'un foyer pour les étudiants de l'Université de Neuchâtel.

Le premier objet relevant d'une élémentai-Le premier objet relevant à une elementai-re justice à l'époque de baute conjoncture que nous vivons, n'avait qu'une poignée d'op-posants. Dans les sept districts, il a été ap-prouvé à une écrasante majorité (13 729 oui contre 466 non).

L'augmentation des subventions cantonales pour la formation professionnelle prévoyait de porter de 25 à 30 % le taux maximum des subventions cantonales destinées à la cons-truction des bâtiments affectés aux écoles techniques et des arts et métiers et d'élever techniques et des arts et métiers et d'élever le taux des subventions sur les traitements des maîtres de 50 à 75 % o des dépenses des communes. Il s'agissait, en fait, de se prononcer sur une nouvelle répartition des charges entre l'Etat et les communes, sièges d'écoles professionnelles, la dépense finale restant la même. Cette augmentation des charges de l'Etat a été acceptée par un « oui » massif dans tous les districts (14 186 oui contre 1710 non). 1710 non).

Le troisième projet, soit le crédit de 1,85 million pour l'achat de terrain destiné à la construction d'une cité pour les étudiants de l'Université, ne manqua pas de soulever une certaine opposition. La publication des compte de l'Etat, bouclant par un bénéfice de près de 6 millions, n'est peut-être pas étrangère au combra invessionnent de cours fisselment. nombre impressionnant de « oui » finalement favorables à cette dépense, dépassant ainsi les prévisions les plus optimistes ; une seule conmune. Coffrane, a voté contre le crédit. Ce résultat réjouissant prouve que le peuple neu-châtelois veut favoriser le développement de son université, même si cela doit lui coûter assez cher. On ne saurait trop approuver pareille attitude.

Et la participation au scrutin? Elle ne fut que de 17,7 %. Trop faible, certes, mais il convient de rappeler, à ce propos, que les vo-tations sans opposition ne font jamais accou-rir aux urnes la grande foule.

Changement de nº de téléphone

Alcooliques anonymes : chaque vendredi, 20 h. 45, scalier des Bercles 10 - téléphone (038) 8 41 56.

GENEVE

Une bonne nouvelle

En dernière heure, nous apprenons en dermere neure, nous apprenons, avec enthousiasme, que le métier de compositeur-typographe, considéré, jadis, comme un métier essentiellement masculin, est, depuis quelques jours, enfin ouvert aux femmes suisses (dans le canton de Genève, en tout cas)! Le fait valait la peine qu'on en parle, car il revêt une grande importance sur le plan féministe.

plan féministe.
Rappelons que l'apprentissage peut être commencé dès l'âge de 15 ans et qu'il est d'une durée de quatre ans. Cette profession se pratique debout.
Pour celles qui le désireront, une spécialisation de trois mois leur permettra d'abtenir le titre de claviste, profession.

d'obtenir le titre de claviste, profession qui se pratique assise et qui exige, sou-lignons-le, d'excellentes connaissances d'orthographe. Les femmes, en général d'orthographe. Les temmes, en général plus adroites et rapides que les hommes sur ce plan, feront d'excellentes clavistes. Il est fort logique qu'on leur ait enfin ouvert les portes officielles d'une pro-fession bien faite pour elles.

L'ouvroir de l'Union des femmes fête son cinquantenaire

L'Ouvroir de l'Union des femmes fête son cinquan-

naire Pour fêter cet anniversaire, l'Ouvroir avait réuni es invitées, ses collaboratrices et ses employées invitees, ses collaboratrices et ses employees ins les salons de l'Union des femmes. Après quelles mots de bienvenue de Mme Feuardent, vice-ésidente de l'Union, Mme Yvonne Oltramare, prédente de l'Ouvroir, fait revivre de façon très intésante les cinquante années d'existence de dans les salo

sidente de l'Ouvroir, fait revivre de façon très intéressante les cinquante années d'existence de
ressante les cinquante années d'existence de
ressante les cinquante années d'existence de
En août 1914, lorsque tous les hommes furent
mobilisés, il n'existait pas de caisse de compensation et bien des femmes se trouvérent sans moyen
d'axistence. Emilie Gourd, que rien de ce qui touchalt aux intérêts féminins ne laissait indifférente,
eut immédiatement l'idée de venir en aide à ces
femmes sans travail. Elle réunit un premier comité,
déjà le 10 août et, avec des fonds privés et officciels, elle ouvrit un atelier de couture et de tricotage le 19 du même mois. Les femmes vinrent très
nombreuses; elles étaient payées 25 ct. l'heure et
recevaient, à midi, de la soupe à emporter chez
elles. La coupeuse gagnait 11r. 25 par matinée. Ces
salaires, qui font sourire aujourd'hui, étaient normaux à l'époque. Les ouvrières ne travaillaient que
le matin. Pendant toute la guerre, les commandes
affluèrent de la part de la Croix-Rouge, de l'Etat et
d'œuvres diverses. Cent quatre-vingts tricoteuses
étaient sans cesse à l'ouvrage. L'Ouvroir essaya
aussi d'autres travaux : objets en raphia, cartonnages, lingerie d'enfants.

En 1918, un bureau de placement pour institutrices revenues de l'étranger et autres femmes sans
travail fut adjoint à l'Ouvroir. Et celui-ci continua
son utile activité avec des alternatives de succès
et de difficultés, des problèmes de locaux aussi.
L'année 1946 fut marquée tristement par la mort
d'Emilie Gourd, en qui l'Ouvroir perdait sa remarquable fondatrice et fidèle présidente. L'Ouvroir
est maintenant spécialisé dans les vêtements d'enfants dont on peut admirer la bienfacture et l'élégance dans la vitrine de son joli magasin de la rue
le la Fontaine. S'il ne compte plus que cinquante
personnes-ouvrieres à domicile et vendeuses, il
est assuré d'une base commerciale solide et marche
bien sous la sage direction de Mme Y. Oltramare.
Après ce retour dans le passé,

Les voies du bonheur

Le 8 mars, M. J.-M. Bourquin, avocat au barreau de Haute-Savoie, exposait aux membres du Lyceum, la manière de trouver les «Voies du bonheur «Cette conférence, très riche et documentée, suivait, de la doctrine épicurienne à l'âge de Charles de Gaulle, l'évolution de cette notion si difficile à sai-sir. Le conférencier considère que la femme a la plus belle part d'amour et qu'elle est la substance de tous les bonheurs. Cependant, quand M. Bourquin parle de la femme, il ne la conçoit que dans sa vocation traditionnelle et il ne croit guère au bonheur qui lui serait apporté par l'émancipation et l'exercice de professions dites masculines. L'orateur, comme les nombreux penseurs qu'il a cités, conclut au bonheur obtenu par le don de soi, et la consolation trouvée en Dieu, le maître du monde.

La première année d'activité de l'hôtel maternel Sabrina

Dès l'ouverture de l'Hôtel maternel Sabrina, le 1er juillet 1962, la maison était pleine. On notait une majorité d'étrangères : 2 Allemandes, 2 Italiennes, 1 Française, 1 Espagnole, 1 Egyptienne et enfin 3 Suissesses. Elles se répartissent en 7 carboliques et 3 protestantes. A leur entrée, les enfants sont âgés de 17, 14, 6, 3, 2 mois et 3 semaines, la plus jeune, née après l'ouverture, est venue à l'âge de 10 jours.

l'âge de 10 jours.

Les pensionnaires disposent d'une chambre particulière, d'une salle de séjour avec coin à manger. Elles ont l'usage de la lingerie pour leur repassage personnel et séchage de leur linge délicat. Pour les enfants, les installations communauriers comprenent: une salle de jeux, joliment aménagée et bien pourvue de joujoux adaptés à l'âge des enfants, une grande pouponnière éclairée par de larges baies vitrées où sont disposés les lifs des bébés à leur arrivée le matin. Un coin est installé en biberonnerie avec réchaud et frigo permettant de préparer les biberons pour la journée, de les entreposer et de préparer également bouilies, compotes, viandes, etc. Deux petites salles de bain et des toilettes miniatures complètent l'installation.

lation.

Par suite de changements, mariages, un renvoi pour non soumission au règlement de la maison, l'effectif des Suissesses est remonté à 5 à la fin de la première année d'exercice. Les enfants ont prospéré normalement. Il est certain que la présence et les contacts fréquents avec la mère — qui se consacre entièrement à l'enfant lorsqu'elle est là — ont contribué à ce développement harmonieux. Malgré la diversité des caractères, des orignes et des nationalités, il règne chez les mamas un bon esprit. Des amitiés se créent. Les rapports entre pensionnaires, directrices et nurses sont cordiaux.

La maison fut toujours pleine à l'exception des La maison fur toujodrs pleiné à l'exception des vacances: dès qu'un départ est annoncé, la place est aussitôt repourvue, car les demandes sont tou-jours très nombreuses. Après un an d'activité seu-lement, l'Hôtel maternel Sabrina semble faire ses preuves. Sa formule paraît être la mellieure solu-tion aux problèmes de la mère seule désireuse d'élever elle-même son enfant.

Chaîne des mères

La chaîne des mères a tenu son assemblée gé-nérale le 11 mars 1964, sous la présidence de Mme J. Hirsch.

J. Hirsch.

Selon le rapport présidentiel, la Chaîne a été fidèle au but qu'elle poursuit depuis sa fondation : venir en aide aux méres peu favoriées et à leurs enfants grâce aux dons que les membres recueillent par divers moyens : préparation de la Journée des «Villages d'enfants SOS en Autriche», journée couronnée de succès : bridge en faveur du «Foyer de la Forêt » pour enfants retardés, à Genève, et de la «Fondation Aigues-Vertes» pour handicapès mentaux.

handicapés mentaux.
Les membres de la Chaîne tiendront, fin avril, stand des cadeaux au grand bazar organisé en veur de cette même fondation; la Chaîne a au participé au thé-vente du Centre de liaison de ciétés féminines genevoises, en faveur d'une m son d'accueil pour jeunes mères aux Indes et à vente en faveur des Aides familiales pour tous.

veme en raveur des Aides familiales pour fous.

Des dons ont encore été envoyés au Centre protection de l'enfance à Paris, à une jeune me de l'Hôtel maternel Sabrina, des cadeaux pr. Noël à cette même institution et des dons plus i portants ont été adressés, pour des cas de pa culière détresse, à Caritas et au Centre social p testant.

testant. Après la partie administrative, Mme Alain Perrot a entretenu l'auditoire de l'activité qu'elle déploie auprès des femmes qui gagnent leur vie par leur complaisance auprès des clients masculins. On vient en aide à celles qui sont lasses d'un sembla-ble métier et on tente de les former pour des occu-pations régulières. Mme Perrot sut éveiller un inté-rêt vibrant à l'égard de ce problème social.

Innovation à l'hôpital

A l'Hôpital cantonal de Genève, les malades sont dorénavant accueillis et conduits dans leur division par trois hôtesses. Celles-ci doivent savoir plusieurs langues, étant donné le grand nombre d'étrangers résidant à Genève.

Les conférences

La Section de littérature de l'institut national genevois, section officielle de la Société des écrivains suisses annonce que la causerie de Mme Marie Mauron aura lieu mardi 30 avril, à 20 h. 30, et non à 18 h. 30.

FRAISSE & Cie

TEINTURIERS

GENÈVE

Magasins : Terreaux-du-Temple 20 Rue Micheli-du-Crest 2 Boulevard Helvétique 21

Tél. 32 47 35 Tél. 24 17 39 Tél. 36 77 44

Magasin et usine : Rue de Saint-Jean 53

Tél 32 89 58

TEINTURE ET NETTOYAGE